

Date de mise en ligne :

Nombre :

de Membres en exercice

27

de Présents

21

de Votants

23

Quorum

14

Date de convocation : 31 octobre 2022

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU
7 novembre 2022 - 20 heures**

Liste des délibérations

L'an deux mil vingt-deux,

Le sept novembre, le Conseil municipal de la Commune de Val-au-Perche,

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente « Jean Beaudoux » du Theil-sur-Huisne, sous la présidence de M. Sébastien THIROUARD, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : MM. THIROUARD, LHERAULT, MMES GEORGET, VAIL, M. PLESSIS, MME MOUSSET, M. VALLET, MME COUVRET, MM. ANDRE, MAUFAY, POLICE, FRANCOIS, CONON, MMES TURMEL, PIGEOT, M. DUBOIS, MMES SEMELY, LAUNAY (arrivée à 20h25), MOULIN, CREMADES, M. GARNIER.

ABSENTS EXCUSÉS : M. DUTERTRE (pouvoir à Mme TURMEL), Mme PICHON-COEURJOLY (pouvoir à M. PLESSIS), Mme GUILLIN.

ABSENTS : MM. TRUILLET, DENECHAUD, Mme TREVIN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme MOULIN.

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

1. **Désignation d'un secrétaire de séance**
2. **Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 18 octobre 2022**
3. **Gouvernance**
 - 3.1. Détermination du nombre de postes d'adjoints et réactualisation de la délibération des indemnités versées aux élus,
 - 3.2. Communication des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations d'attributions accordées par le Conseil municipal.
4. **Travaux**
 - 4.1. Convention avec Orange pour l'étude de l'enfouissement des réseaux aériens de communication au sein du quartier de la Taille au Theil-sur-Huisne,
 - 4.2. Acquisition de panneaux lumineux pour le passage piétons du carrefour de Chartrage,
 - 4.3. Choix du cabinet de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement de la mairie principale et de la salle polyvalente Jean Beaudoux.
5. **Finances**
 - 5.1. Création d'une autorisation de programme pour les études du réaménagement de la mairie et de la salle polyvalente Jean Beaudoux,
 - 5.2. Décision Modificative n° 5 sur le Budget Primitif 2022 de la Commune.
6. **Informations diverses**
7. **Questions diverses**

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Mme MOULIN a été désignée à l'unanimité en qualité de secrétaire de séance.

2. Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 18 octobre 2022

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité ce compte-rendu après avoir pris en compte les remarques :
- de M. CONON, Conseiller municipal, concernant l'inquiétude des élus sur les conséquences liées aux coupures d'électricité pour les personnes âgées dépendantes notamment d'un système de téléalarme (6^{ème} point des questions diverses).

3. Gouvernance

3.1. Délibérations n° 2022-111 et n° 2022-112 - Détermination du nombre de postes d'adjoints et réactualisation de la délibération des indemnités versées aux élus

Suite à la démission de Mme Anne GUILLIN de ses fonctions de 1^{ère} Adjointe et aux délégations attribuées par Monsieur le Maire à trois Conseillers municipaux, le Conseil municipal décide à l'unanimité, la détermination à 6 postes le nombre d'adjoints au maire.

Le tableau récapitulatif des indemnités allouées aux élus sera réactualisé en conséquence.

3.2. Communication des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations d'attributions accordées par le Conseil municipal

Par décision du Maire n° 32 en date du 26/10/2022, il a été procédé à la location pour l'année 2022 du terrain cadastré section AI 65 située au lieu-dit « Chartrage » à M. JUPIN Hervé.

4. Travaux

4.1. Délibération n° 2022-113 - Convention avec Orange pour l'étude de l'enfouissement des réseaux aériens de communication au sein du quartier de la Taille au Theil-sur-Huisne

Dans le cadre de l'enfouissement des réseaux du quartier de la Taille au Theil-sur-Huisne (rues de la Taille, du Château d'O, des Pins, du Ruisseau et des Acacias), le Conseil municipal approuve à l'unanimité la convention avec Orange pour les travaux relatifs à la tranchée aménagée et le câblage, à hauteur de 3 533.40 € HT.

4.2. Délibération n° 2022-114 - Acquisition de panneaux lumineux pour le passage piétons du carrefour de Chartrage

Arrivée Mme LAUNAY à 20h25.

En complément des mesures déjà mises en œuvre pour sécuriser le passage des piétons au carrefour de Chartrage au Theil-sur-Huisne, le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'acquisition de panneaux lumineux auprès de l'entreprise LACROIX pour un montant de 18 727.63 € HT, soit 22 473.16 € TTC.

A noter que la commission « Travaux » se rendra sur place prochainement pour étudier également l'installation d'un éclairage public solaire, afin de valider un projet global.

4.3. Délibération n° 2022-115 - Choix du cabinet de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement de la mairie principale et de la salle polyvalente Jean Beaudoux

Pour l'exercice de la mission de maîtrise d'œuvre des travaux de réaménagement de la mairie principale et de la salle polyvalente Jean Beaudoux, le Conseil municipal décide à l'unanimité, de retenir l'atelier d'architecture AUDEVARD CAILLOUX du Mans (72) pour un montant de 72 600.00 € HT, soit 87 120.00 € TTC.

5. Finances

5.1. Délibération n° 2022-116 - Création d'une autorisation de programme pour les études du réaménagement de la mairie principale et de la salle polyvalente Jean Beaudoux

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de créer une autorisation de programme « études du réaménagement de la Mairie et de la salle polyvalente Jean Beaudoux », sous le n° 2022-02, d'un montant de 87 120 € TTC, répartie sur deux exercices : 10 454.40 € sur l'exercice 2022 (faisabilité et esquisses de la phase permis de construire) et le solde sur l'exercice 2023, soit 76 665.60 € (correspondant au reste de la mission de maîtrise d'œuvre).

5.2. Délibération n° 2022-117 - Décision Modificative n° 5 sur le Budget Primitif 2022 de la Commune

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité, les transferts de crédits énoncés précédemment dans le cadre de la Décision Modificative n° 5.

6. Informations diverses

- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle a été déposée auprès des services de l'Etat pour les dégâts subis sur certains bâtiments suite à la sécheresse 2022.

7. Questions diverses

- M. POLICE, Conseiller municipal délégué, fait un point sur le déroulement de la fin des travaux d'aménagement du logement du commerce de la friterie située place des Teilleuls.
- Mme VAIL, Adjointe en charge des Cérémonies, rappelle les commémorations prévues le 11 novembre prochain sur la Commune ainsi que le banquet à destination des Séniors de Saint-Agnan-sur-Erre et de La Rouge, qui se déroulera à La Rouge.
- M. LHERAULT, Adjoint en charge des Travaux, fait savoir que la commission s'est rendue à l'ancien local UNA sur la Place des Teilleuls acquis par la Commune, afin d'évaluer les travaux à réaliser pour permettre sa mise en location.
Il précise également que les travaux d'installation de la fontaine sur la Place des Teilleuls seront réalisés par les services techniques municipaux.
- Mme GEORGET, Adjointe en charge des affaires scolaires, informe les membres qu'une exposition mobile acquise par la Commune, se déroule actuellement dans les écoles de la Commune sur le thème de la 1^{ère} guerre mondiale. Elle sera visible également à la mairie de La Rouge à l'occasion des cérémonies commémoratives du 11 novembre prochain.

Comme chaque année, à l'occasion des fêtes de Noël, les élèves des écoles de la Commune se verront offrir des livres ainsi qu'une séance de cinéma.

Dans le cadre de la lutte contre les violences faites aux femmes, le van « Plurielles » 61 de l'association YSOS s'installera sur le marché, le mercredi 16 novembre 2022. Il sera par ailleurs inauguré une semaine plus tôt à Longny-les-Villages.

- Mme MOULIN, Conseillère déléguée au Commerce, fait savoir que deux nouveaux commerçants sont présents depuis peu sur le marché hebdomadaire du mercredi matin.
- Mme SEMELY, Conseillère déléguée à la Communication, indique que le comité de rédaction se réunira le 9 novembre 2022 dans le cadre de la prochaine édition du bulletin municipal.
- Mme COUVRET, Conseillère municipale, signale que le problème du stationnement gênant d'un poids lourd dans l'avenue du Perche est résolu.
- Mme TURMEL, Conseillère municipale, rappelle que la plantation d'une haie près du lieu-dit « Les Cochinières » à La Rouge n'a toujours pas été réalisée. M. PLESSIS, Adjoint en charge de l'environnement, va revoir cela sur place.
- M. ANDRE, Conseiller municipal, fait savoir à l'assemblée qu'il ne souhaite plus siéger au comité syndical du Parc Naturel Régional du Perche en qualité de membre titulaire. Monsieur le Maire indique qu'une nouvelle désignation devra intervenir lors de la prochaine séance du Conseil municipal.
- M. DUBOIS, Conseiller municipal, demande que soient communiquées les dates des prochaines réunions du Conseil municipal. Monsieur le Maire précise qu'elles seront transmises à l'ensemble des membres dans les prochains jours.
Il demande si les problèmes d'implantation des poteaux pour le développement de la fibre ont été solutionnés. M. LHERAULT, Adjoint en charge des travaux, fait savoir qu'il a rencontré l'entreprise en charge du chantier et que des solutions vont être mises en œuvre.
Il signale également la vitesse excessive des véhicules dans la rue de la Pelzinière qui semble s'accroître depuis l'installation d'un sens unique de circulation. La commission Travaux se réunira prochainement pour une étude plus globale de ce phénomène.
Il fait remarquer par ailleurs un certain nombre de nuisances occasionnées dernièrement suite au broyage des talus réalisés sur la Commune. Monsieur le Maire fait savoir que le prestataire a été contacté pour y remédier.

LA SEANCE EST LEVEE A 21h20

Fait et délibéré ce jour,

Le secrétaire de séance,

Mme Heïdy MOULIN

Le Maire
M. Sébastien THIROUARD

